

R É S U M É

Huitième objectif du Millénaire pour le développement

L'état du partenariat mondial pour le développement

Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Rapport 2015



NATIONS UNIES

Ce rapport a été établi par le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement créé par le Secrétaire général des Nations Unies afin d'améliorer le suivi de la réalisation du huitième objectif en renforçant la coordination interorganisations. Plus de 30 organismes des Nations Unies et d'autres organisations sont représentés dans le Groupe de réflexion, dont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale du commerce. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies (DAES) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont joué le rôle d'organismes chefs de file pour organiser les activités du Groupe de réflexion. Le Groupe de réflexion a été coprésidé par Lenni Montiel, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique à DAES, et Magdy Martínez-Solímán, Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD. La coordination a été assurée par Alexander Trepelkov, Directeur du Bureau du financement du développement, Willem van der Geest, Chef du Groupe des stratégies et politiques de développement, Division des politiques et de l'analyse en matière de développement et Diana Alarcón, économiste hors classe, Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

Liste des organismes et institutions représentés au Groupe de réflexion

Banque mondiale

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Centre du commerce international (ITC)

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Commission économique pour l'Europe (CEE)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Département de l'information du Secrétariat de l'ONU (DPI)

Département des affaires économiques et sociales (DAES)

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI)

Fonds monétaire international (FMI)

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation internationale du Travail (OIT)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)

Union internationale des télécommunications (UIT)

Huitième objectif du Millénaire
pour le développement

L'état du partenariat mondial pour le développement

Rapport du Groupe de réflexion
sur le retard pris dans la réalisation
des objectifs du Millénaire
pour le développement, 2015 : résumé



Nations Unies
New York, 2015

Cibles et indicateurs de l'objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cibles	Indicateurs
<p>Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international</p> <p>Cible 8.B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>Suppose l'admission en franchise de droits et hors quota des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	<p><i>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés, de l'Afrique, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.</i></p> <p>Aide publique au développement (APD)</p> <p>8.1 Montant net de l'APD totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE)</p> <p>8.2 Proportion de l'APD bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>8.3 Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée</p> <p>8.4 APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p>8.5 APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut</p>
<p>Cible 8.C : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p>	<p>Accès aux marchés</p> <p>8.6 Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits</p> <p>8.7 Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles en provenance des pays en développement</p> <p>8.8 Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut</p> <p>8.9 Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p>

Cibles	Indicateurs
<p>Cible 8.D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme</p>	<p>Viabilité de la dette</p> <p>8.10 Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision et nombre total de pays ayant atteint leur point d'achèvement (cumulatif) dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ)</p> <p>8.11 Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)</p> <p>8.12 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
<p>Cible 8.E : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<p>8.13 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement</p>
<p>Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous</p>	<p>8.14 Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants</p> <p>8.15 Nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants</p> <p>8.16 Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants</p>

Résumé

Le présent rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement fait le point des récents succès et des retards survenus dans la réalisation de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement (OMD 8). Le Groupe de réflexion est une initiative interinstitutions qui rassemble plus de 30 organisations dotées de compétences spécialisées dans les cinq grands domaines du partenariat mondial pour le développement, à savoir l'aide publique au développement (APD), l'accès aux marchés (commerce), la viabilité de la dette, l'accès aux médicaments essentiels et l'accès aux nouvelles technologies.

Enseignements tirés du suivi de l'objectif 8

La communauté internationale étudie à l'heure actuelle les objectifs de développement durable que doit adopter le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui se tiendra durant la session de l'Assemblée générale, en septembre 2015. Le rapport final du Groupe de réflexion commence donc par tirer des enseignements de son suivi de l'objectif 8, qui peuvent être utiles pour le suivi du futur partenariat mondial pour le développement.

Le Groupe de réflexion a identifié des réalisations significatives dans la mise en œuvre de politiques associées à l'objectif 8, mais des retards importants subsistent. Le manque de cibles quantitatives assorties d'échéances dans les cinq domaines principaux d'activité a été particulièrement grave, ainsi que le manque de données permettant d'assurer le suivi des engagements de façon adéquate. De plus, le Groupe de réflexion, s'appuyant sur son expérience, souligne que le contrôle de la mise en place d'un partenariat mondial complexe à multiples niveaux passe par le suivi non seulement de mesures quantitatives, mais aussi d'indicateurs qualitatifs qui décrivent des processus de formation de partenariats, d'engagement et d'exécution.

Dans plusieurs cas, les indicateurs de l'objectif 8 révèlent un décalage entre les ambitions affichées dans les cibles des objectifs et les progrès décrits par les indicateurs. De plus, l'analyse des retards dans la réalisation nécessite d'aller au-delà des 16 indicateurs qui avaient été définis à l'origine pour

l'objectif 8, en particulier dans les domaines de la viabilité de la dette, de l'accès aux médicaments essentiels et de l'accès aux nouvelles technologies.

Dans un cas, il n'y avait pas de données disponibles pour un indicateur qui avait été défini, à savoir la proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments essentiels d'un coût abordable (indicateur 8.13). De nombreuses recherches ont été entreprises par les membres du Groupe de réflexion pour régler ce problème. Une quantité considérable d'informations a été régulièrement compilée, sur la base de laquelle le Groupe de réflexion a pu produire une analyse des restrictions à l'accès à des médicaments essentiels d'un coût abordable.

Dans d'autres cas, les données nécessaires pour calculer l'indicateur étaient disponibles, mais l'indicateur n'a pas été jugé suffisamment informatif. Ainsi, le service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services (indicateur 8.12), a fourni fort peu d'information sur la viabilité de la dette des pays en développement. Le Groupe de réflexion a donc ajouté plusieurs indicateurs supplémentaires et a également suivi l'évolution de la méthodologie des institutions de Bretton Woods pour leurs analyses de la viabilité de la dette. De fait, ce dernier point reflète la préoccupation du Groupe de réflexion à l'égard du fait qu'il ne suffit pas de s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs pour suivre le partenariat mondial.

Dans un autre cas encore, l'indicateur convenu a perdu sa pertinence au fil du temps. Cela a été le cas du nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes (indicateur 8.14), qui avait été inclus comme indicateur de l'accès des pays en développement aux technologies de la communication. Le nombre de ces lignes diminue depuis environ 2005. Toutefois, avec l'explosion de la disponibilité et de l'utilisation des téléphones mobiles, l'expansion des lignes fixes est devenue moins importante que par le passé. Le Groupe de réflexion a donc simplement minimisé le poids de cet indicateur.

Ces ajustements montrent comment le Groupe de réflexion a non seulement produit des comptes rendus annuels de suivi, mais a aussi régulièrement réévalué et, aussi souvent que nécessaire, révisé leur méthode de suivi du partenariat mondial. Toutefois, le Groupe de réflexion a également observé que le suivi à lui seul, quelle que soit la façon dont il est entrepris, ne peut assurer la coopération promise par le partenariat mondial. Il faut également que les décideurs soient disposés à tenir compte des conclusions du suivi; volonté qui s'est manifestée par intermittence ces 15 dernières années.

Ainsi, peu après l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, l'APD a augmenté plus rapidement que par la suite. Un élan politique s'est formé autour de l'accroissement de l'APD au début des années 2000, notamment avec la reconnaissance explicite de la nécessité d'une augmentation « importante » de l'APD dans le Consensus de Monterrey de

2002. Au sommet de Gleneagles du Groupe des Huit, en 2005, ces grands donateurs se sont engagés à ajouter 50 milliards de dollars¹ au titre de l'APD d'ici à 2010, dont la moitié irait à l'Afrique. Au total, le volume de l'APD a augmenté de 66 % entre 2000 et 2014.

Ces accords, plus les cibles de l'objectif 8, tendant à consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'APD et de 0,15 à 0,20 % du RNB à l'APD dispensée aux pays les moins avancés (PMA), ont contribué à mobiliser la volonté politique dans de nombreux pays. Bien que la cible de Gleneagles consistant dans une augmentation de 50 milliards de dollars pour 2010 ait été largement réalisée, l'APD s'est depuis maintenue à environ 0,3 % du RNB. Ainsi, l'écart avec la cible de l'objectif 8 relative à l'APD totale demeure fort élevé, s'établissant à 0,4 % du RNB des pays développés, et les pays en développement continuent d'enregistrer un déficit important des ressources financières et techniques indispensables.

Les fournisseurs d'APD ont commencé à mentionner plus souvent la possibilité d'utiliser l'APD pour mobiliser des fonds privés, y compris dans le contexte d'une nouvelle mesure du soutien public total au développement durable. Cela nécessite un débat international, qui se tient à présent dans le cadre des préparatifs pour la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba en juillet 2015.

L'APD et les autres politiques menées dans le cadre du partenariat mondial pour le développement doivent continuer à être examinées après la Conférence. Les discussions sur ces questions devraient inclure l'étude de rapports de suivi crédibles sur les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de coopération et en matière de cohérence des politiques. Les discussions elles-mêmes devraient se tenir à des niveaux technique et politique adéquats dans des cadres appropriés et se tenir mutuellement informées au moyen d'examen se déroulant dans les instances internationales. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu suffisamment de liens entre les efforts d'évaluation et les forums de discussion du suivi des résultats capables d'y donner suite.

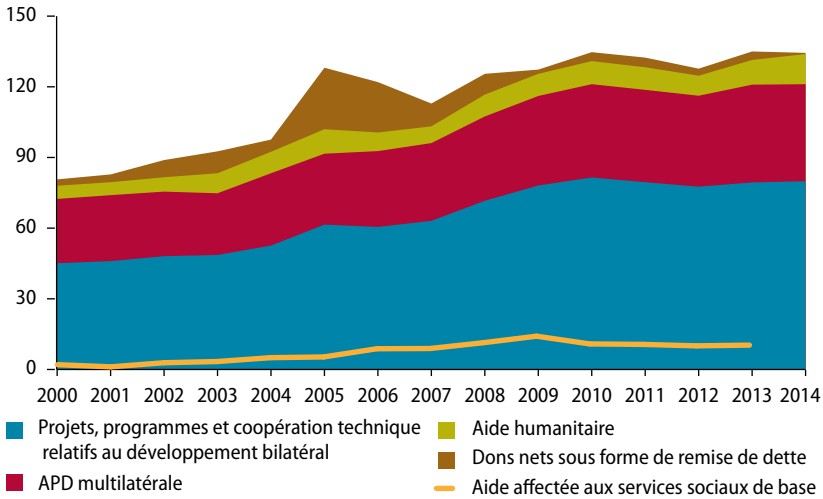
Aide officielle au développement

Les flux d'APD rendent compte de l'engagement international continu pris par les pays développés de fournir des ressources financières et techniques à des conditions de faveur pour appuyer les efforts de développement des pays en développement, notamment la réalisation des OMD. Le Comité

1 Tous les montants monétaires sont exprimés en dollars des États-Unis, sauf indication contraire.

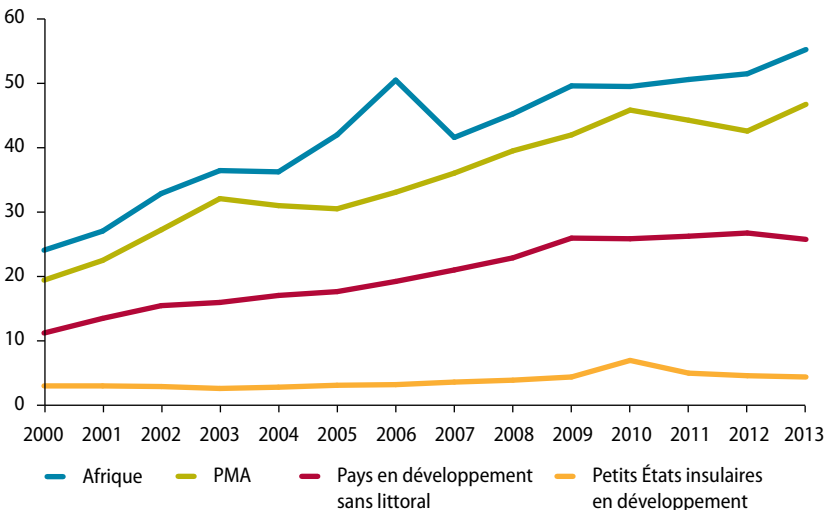
Principales composantes de l'APD des membres du CAD, 2000-2014

(en milliards de dollars de 2013)



Source : Données du CAD de l'OCDE.

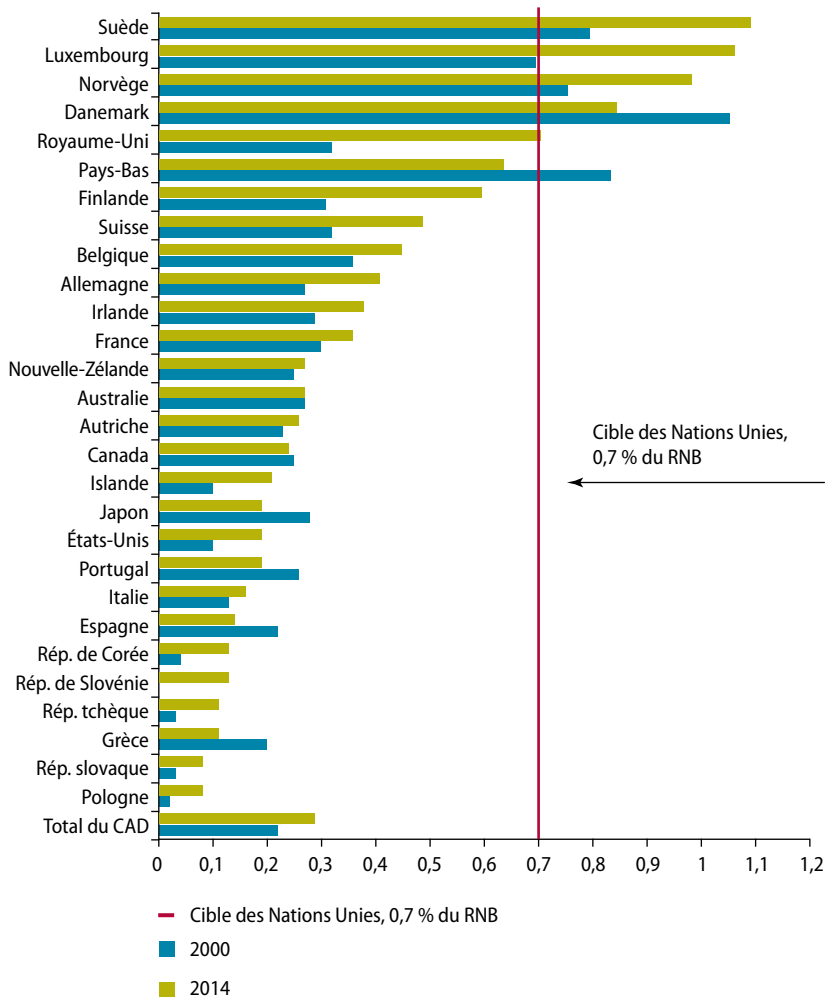
Montant total de l'APD reçue par les groupes prioritaires de pays, 2000-2013 (en milliards de dollars de 2013)



Source : Données du CAD de l'OCDE.

d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) assure le suivi des programmes d'APD

APD accordée par les membres du CAD en 2000 et 2014 (en pourcentage du RNB)



Source : Données du CAD de l'OCDE.

de ses membres, tant en termes d'indicateurs quantitatifs que de politiques nationales des donateurs. Selon des estimations récentes du CAD, les montants nets d'APD ont atteint 135,2 milliards de dollars en 2014, soit environ le même niveau qu'en 2013. Après deux ans de baisse des flux d'APD, en 2011 et 2012, ceux-ci se sont stabilisés au niveau de 135 milliards de dollars. Toutefois, l'APD bilatérale aux PMA a chuté de 16 % en 2014, tombant à 25 milliards de dollars.

La majeure partie de l'APD est accordée sous la forme d'un appui bilatéral ou multilatéral à des projets et programmes de développement. En outre, des volumes importants d'allègement de créances détenues par des membres du CAD ont été comptabilisés dans l'APD, en particulier en 2005 et 2006. Un autre point qui a retenu l'attention a été la proportion de l'APD affectée aux services sociaux de base (indicateur 8.2), qui a augmenté régulièrement durant la première décennie du millénaire mais sans toutefois atteindre le niveau record de 2009.

Alors que la communauté internationale a défini des groupes de pays prioritaires, les engagements en matière d'APD à leur égard ont également été suivis au cours de la période de réalisation des OMD. Les PMA et l'Afrique ont reçu des montants considérables au titre de l'APD au cours de cette période, suivis par les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Le principal indicateur de l'« effort » consenti en matière d'APD, surveillé dans le cadre de l'objectif 8 (indicateur 8.1), a été le niveau de l'assistance fournie par chaque donateur exprimée en pourcentage de son revenu national brut (RNB). L'apport d'APD des donateurs diffère grandement selon cette mesure si on les compare non seulement les uns aux autres, mais aussi aux objectifs fixés par l'ONU consistant à affecter un apport total d'APD équivalent à 0,7 % du RNB et une part aux PMA équivalente à 0,15-0,20 % du RNB.

Écarts entre l'apport d'APD par les donateurs du CAD et les objectifs fixés, 2013 et 2014

		Pourcentage du RNB	Milliards de dollars
Total de l'APD	Objectif de l'ONU	0,7	326,3
	Apport en 2014	0,29	135,2
	Écart en 2014	0,41	191,1
APD versée aux PMA	Objectif de l'ONU	0,15-0,20	66,8-89
	Apport en 2013	0,10	44,5
	Écart en 2013	0,05-0,10	22,3-44,5

Source : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, sur la base des données du CAD de l'OCDE.

Cinq pays — le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède — ont atteint l'objectif fixé par l'ONU consistant à consacrer 0,7 % de leur RNB à l'aide publique au développement en 2014. Collectivement, les membres du CAD n'ont pas atteint l'objectif de 0,7 %, puisque leur apport global au titre de

l'APD ne s'est élevé qu'à 0,29 % de leur RNB en 2014, d'où un écart de 191 milliards de dollars représentant 0,41 % du RNB.

De ce fait, l'APD aux PMA a représenté 0,10 % du RNB des pays du CAD en 2013, la dernière année pour laquelle des données ventilées par pays sont disponibles. Ce pourcentage reste inférieur au niveau record de 2010, 0,11 %. Ces dernières années, l'APD aux PMA a chuté, laissant un déficit compris entre 0,05 et 0,10 % du RNB en 2013, ce qui représente entre 22 et 45 milliards de dollars. En 2013, seulement neuf donateurs du CAD ont dépassé le seuil de 0,15 % : la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

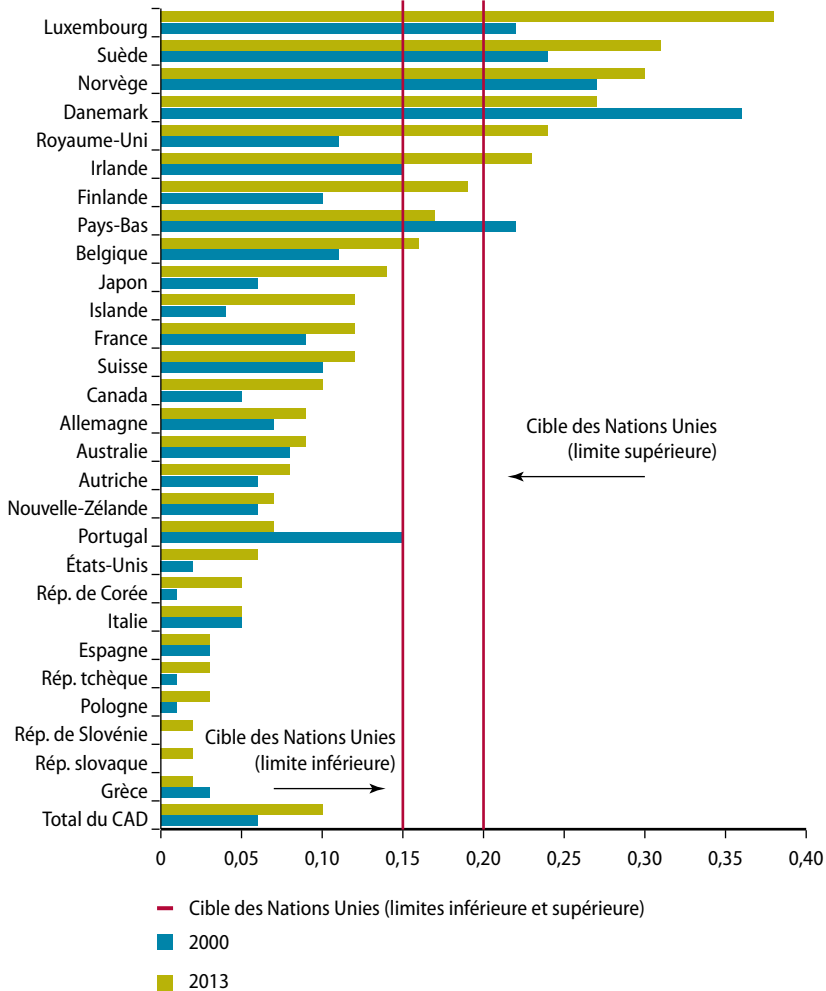
Pendant, certains pays ont récemment accru leur aide aux PMA, et, en 2013, dix-sept membres du CAD ont augmenté leur APD à ces pays. En particulier, le Royaume-Uni a augmenté sa contribution de 2012 à 2013, qui est passée de 0,06 point de pourcentage à 0,24 % du RNB, dépassant la valeur supérieure de l'objectif fixé par l'ONU. Par ailleurs, le Japon a accru ses flux d'aide, passés de 0,08 % en 2012 à 0,14 % en 2013 (en grande partie du fait de l'important allègement de la dette du Myanmar), tandis que la Belgique a porté sa contribution de 0,14 % en 2012 à 0,16 % en 2013.

Le volume de l'APD a été le point qui a retenu l'attention au niveau du suivi de l'aide au plan international, mais la communauté internationale se préoccupe depuis longtemps de l'efficacité de l'assistance fournie. Ainsi, l'objectif 8 a inclus dans son suivi la part de l'APD qui « n'est pas liée » (indicateur 8.3), c'est-à-dire qui ne s'accompagne pas de restrictions concernant le lieu où le pays bénéficiaire de l'aide doit effectuer les achats de biens et services. La suppression des restrictions imposées aux achats du bénéficiaire vise à encourager le choix des fournisseurs les plus appropriés, qui sont souvent dans le Sud. De nombreux donateurs ont complètement délié leur APD bilatérale, mais d'autres devraient encore accroître la part de leur aide non liée.

Les donateurs du CAD et leurs partenaires du développement ont fait des efforts supplémentaires pour renforcer l'efficacité de l'aide. Ainsi, ils ont notamment amélioré la comptabilisation de l'APD dans les budgets nationaux et renforcé les systèmes administratifs des pays utilisés dans la gestion des programmes et projets financés par l'aide, de façon à ce que les donateurs aient recours à ces systèmes au lieu d'imposer des fardeaux administratifs supplémentaires aux bénéficiaires. Néanmoins, les conditions liées à l'APD demeurent un fardeau, les procédures internes des donateurs restent complexes et le paysage fragmenté continue de poser des problèmes de coordination majeurs aux pays bénéficiaires.

De fait, le renforcement de la responsabilité mutuelle des donateurs et bénéficiaires — et a fortiori l'intégration effective et cohérente de l'aide de fournisseurs du Sud, de fondations et d'autres dans les stratégies nationales

APD des donateurs du CAD accordée aux pays les moins avancés, 2000 et 2013 (en pourcentage du RNB)



Source : Données du CAD de l'OCDE.

des bénéficiaires — demeure une priorité aux yeux de la communauté internationale, de même que des arrangements prévoyant une aide suffisante à des conditions appropriées pour satisfaire les besoins émergents du programme de développement pour l'après-2015.

Accès aux marchés (commerce)

Bien que le programme de Doha pour le développement ait été adopté par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001, après la codification de l'objectif 8, il a retenu l'attention du partenariat mondial pour le développement et a été suivi de façon régulière par le Groupe de réflexion. L'incapacité à parvenir à mener à bien le cycle de négociations de Doha pour le développement en 13 ans de négociation constitue une lacune importante dans la mise en place du partenariat mondial pour le développement envisagée dans l'objectif 8. Toutefois, au cours des deux dernières années, des progrès substantiels ont été faits et les efforts actuels sont axés sur la négociation d'un programme de travail visant à faciliter la conclusion rapide du cycle de négociations.

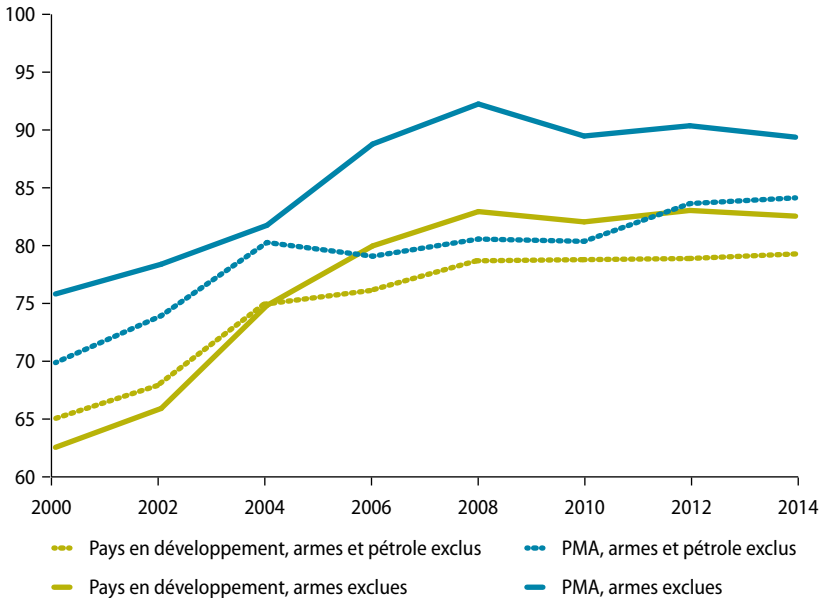
Depuis 2000, la prolifération d'accords commerciaux régionaux s'est poursuivie. De nouvelles initiatives régionales d'envergure représentent une évolution des relations commerciales et posent des problèmes au système commercial multilatéral. Elles présentent également un risque pour les petits pays en développement, qui peuvent être exclus des avantages d'un accord de commerce régional et du processus d'élaboration des nouvelles règles régissant le commerce.

Il y a également des échecs au niveau des politiques commerciales nationales. En particulier, de 2008 à octobre 2014, les États membres du Groupe des Vingt (G20) ont adopté 1 244 mesures commerciales restrictives, dont seulement 23 % ont été supprimées par la suite. En conséquence, l'ensemble de ces mesures a augmenté au point de couvrir 4 % des importations mondiales en 2013; il s'agit d'une part certes encore limitée mais de plus en plus significative, qui est particulièrement notable alors que le G20 avait accepté de s'abstenir de telles pratiques au moins jusqu'à la fin de 2016.

Malgré cela, des avantages spéciaux en matière de politique commerciale ont été accordés aux pays en développement permettant un accès de la plupart de leurs exportations en franchise de droits (armes et pétrole exclus) aux marchés des pays développés. En 2014, 79 % des exportations de pays en développement ont bénéficié du régime de franchise de droits sur les marchés des pays développés, contre 65 % en 2000. Ce pourcentage atteint 84 % dans le cas des exportations des PMA, contre 70 % il y a 15 ans. Toutefois, la valeur de l'accès préférentiel s'est érodée au fil du temps, car les pays développés ont réduit leurs taux de droits applicables au titre de la clause de la nation la plus favorisée et continuent de signer des accords de commerce régionaux qui diminuent les droits de douane de certains de leurs partenaires.

Les pays en développement dans leur ensemble occupent une place de plus en plus importante dans le commerce international. Leur part dans les exportations mondiales de marchandises a augmenté, passant de 31 % en

Proportion des importations des pays développés en provenance des pays en développement admises en franchise de droits, 2000-2014
(en pourcentage)



Note : Proportion de la valeur des importations totales des pays développés (pétrole et armes exclus) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droits. Cet indicateur est également soumis à l'influence des changements intervenant dans la structure des exportations et des prix relatifs.

Source : Base de données du Centre du commerce international (ITC), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

2000 à 44 % en 2014; leur part dans le commerce mondial des services est quant à elle passée de 24 % à 30 % au cours de la même période. Les exportations de marchandises des pays les moins avancés a augmenté au cours de cette période, mais est restée insignifiante, représentant 1,1 % du commerce mondial. Les échanges Sud-Sud représentent 52 % des exportations des pays en développement et une part croissante des exportations des pays les moins avancés.

L'accroissement des échanges mondiaux a été soutenu par l'extension des réseaux de production internationaux en de multiples lieux, souvent appelés chaînes de valeur mondiale. Le commerce des pièces détachées et composants entre pays en développement a régulièrement augmenté au cours des 15 dernières années, atteignant 25 % en 2013, et leur part dans les échanges entre pays développés et pays en développement a atteint 40 % durant

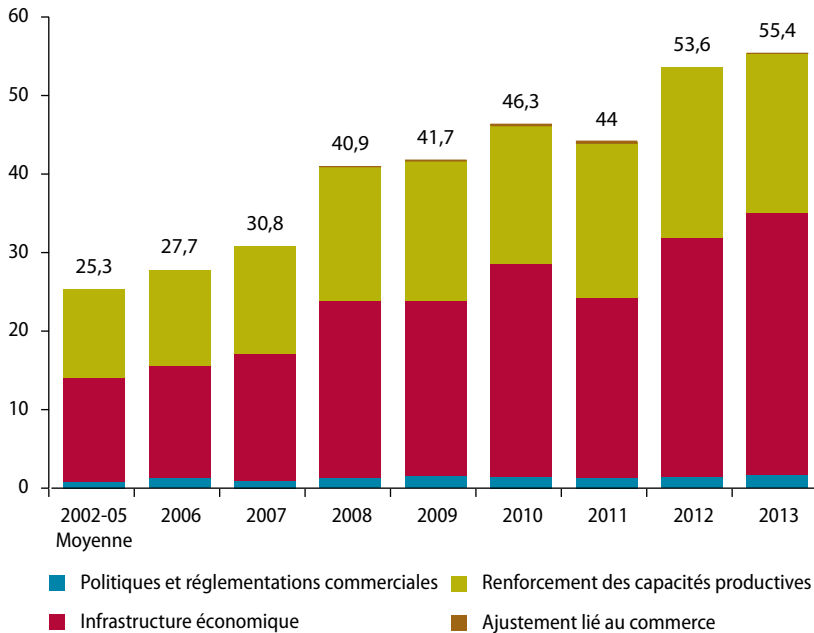
la même période. En élargissant l'activité économique, les chaînes de valeur mondiales offrent aux pays en développement la possibilité de prendre part au commerce mondial à moindre coût. Toutefois, la participation à une chaîne de valeur internationale n'est pas automatique et comporte des risques. Tous les pays ne sont pas capables d'y participer sur un pied d'égalité et les PMA éprouvent des difficultés à y prendre part.

De plus, les pays en développement bénéficient depuis 2000 d'une augmentation significative des prix des produits de base soutenue par une industrialisation et une urbanisation rapides des économies émergentes. Ce « supercycle » des prix des produits de base a pris fin en 2014, mais il semble que les prix demeureront relativement élevés sur le moyen terme, bien que volatiles. La hausse des prix des produits de base, en particulier dans l'agriculture, crée des possibilités pour les exportations, qui peuvent contribuer à réduire la pauvreté, vu l'importance de ce secteur pour les économies des pays en développement. Il reste toutefois à surmonter des difficultés telles que faire face à la faible productivité des petites exploitations agricoles, aux obstacles à l'accès au marché et aux coûts qu'entraînent la sécurité alimentaire et les autres normes de qualité.

Les pays en développement ont également bénéficié de l'Initiative Aide pour le commerce, dont les engagements se sont élevés à 55,4 milliards de dollars en 2013, soit 41 % de l'APD totale (indicateur 8.9); une augmentation en termes réels de 118 % sur la période de référence 2002 à 2005. La majeure partie de l'aide pour le commerce est allouée aux infrastructures économiques et à la mise en place de capacités de production. Les engagements en faveur de PMA au titre de l'aide pour le commerce, y compris au titre du Cadre intégré renforcé, ont plus que doublé entre 2006 et 2013, année où ils ont atteint 18 milliards de dollars, tandis que les dépenses au titre de l'aide pour le commerce dans les pays à revenu intermédiaire ont été deux fois plus élevées que dans les PMA. Les 10 principaux bénéficiaires de l'aide pour le commerce depuis 2006 ont reçu un peu plus de 40 % de l'aide totale, ce qui souligne sa concentration. Enfin, les conditions d'octroi de cette aide se sont durcies durant cette période, les prêts représentant 60 % de l'aide pour le commerce, contre 50 % durant la période de référence.

À l'avenir, vu l'évolution du commerce international, un partenariat renouvelé concernant l'accès aux marchés et le commerce devra tenir compte des effets de plus en plus importants qu'exercent les mesures non tarifaires en tant qu'obstacles au commerce des pays en développement. En 2014, la communauté internationale a renouvelé son engagement en faveur des pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement en adoptant, respectivement, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa, qui soulignent tous deux l'importance du renforcement

Engagements pris au titre de l'aide pour le commerce par catégorie, 2002-2005, 2006-2013 (en milliards de dollars de 2013)



Source : CAD de l'OCDE, système de notification du risque de crédit.

du partenariat pour le développement. L'importance croissante du commerce des services requiert de fournir un soutien au renforcement des capacités commerciales des pays en développement, en particulier les PMA. Le commerce Sud-Sud est devenu une source importante d'expansion des échanges pour les pays en développement, en particulier les PMA. Il est indispensable de continuer à suivre les tendances de la diversification économique et des exportations et de la valeur ajoutée des exportations des pays en développement, afin d'évaluer l'efficacité de l'intégration de ces pays dans le système commercial multilatéral et leur capacité de résistance.

Viabilité de la dette

Au moment où le Sommet du Millénaire se tenait, de nombreux gouvernements de pays en développement avaient connu une ou plusieurs crises de la dette souveraine. Comme chaque crise avait imposé des coûts économiques et sociaux élevés, la communauté internationale a mis l'accent sur la prévention et le règlement des futures crises de la dette souveraine; une double démarche qui se poursuit encore.

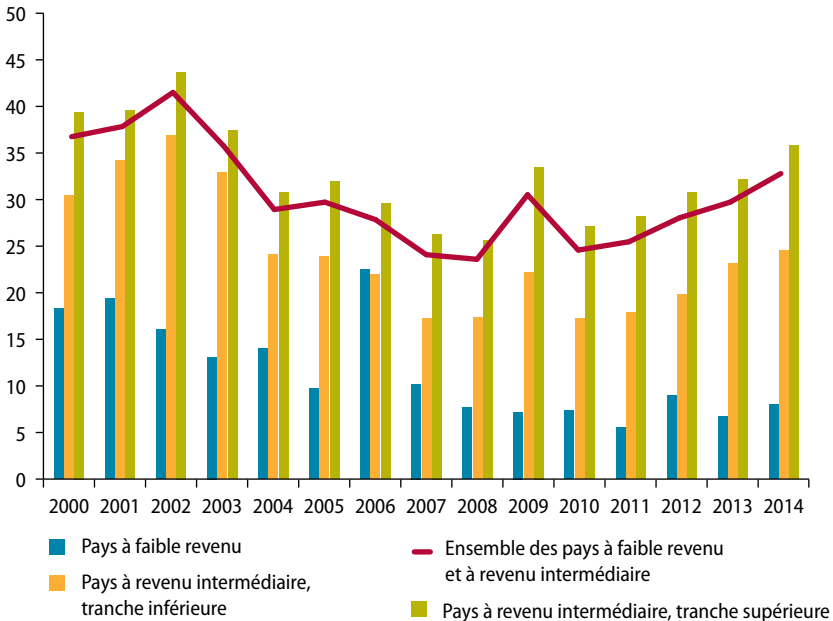
Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont élaboré une stratégie en 1996 pour faire face aux crises de la dette subies par 39 pays pauvres très endettés (PPTE). L'Initiative PPTE a été renforcée en 1999, puis a été complétée en 2005 par l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), visant explicitement à libérer des ressources supplémentaires dans les pays ciblés pour les aider à progresser dans le sens de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En mai 2015, 36 PPTE avaient mené à bien le processus pluriannuel pour que leur soit consenti l'allègement de la dette attendu (indicateur 8.10). Sur la base des coûts actualisés en 2014, le FMI et la Banque mondiale estiment que le coût de l'allègement de la dette des PPTE de la totalité des 39 pays s'élève au total à 75 milliards de dollars, auxquels s'ajoutent 41 milliards de dollars correspondant à la couverture du coût de l'IADM, mesurée en valeur actuelle de 2013 (indicateur 8.11). Environ 45 % de l'allègement au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM sont à la charge du FMI et de la Banque mondiale, le reste est pour l'essentiel couvert par des créanciers officiels bilatéraux et multilatéraux (l'allègement au titre de l'IADM est consenti par quatre bailleurs multilatéraux).

Environ 26 % de l'allègement prévu au titre de l'Initiative PPTE restent toutefois dus par des créanciers bilatéraux, de petits créanciers multilatéraux et des créanciers privés, dont une partie n'a pas consenti l'allègement attendu ou seulement partiellement; certains n'ont rien consenti, allant même jusqu'à engager des poursuites en vue d'obtenir un remboursement intégral. Plus récemment, de nouveaux risques apparaissent pour un petit nombre de PPTE qui accumulent rapidement de nouvelles dettes, notamment en empruntant aux marchés financiers internationaux. Environ trois quarts des pays en développement à faible revenu sont actuellement considérés, dans le cadre de soutenabilité de la dette de la Banque mondiale et du FMI, comme étant exposés à un risque faible et/ou modéré de surendettement, mais les niveaux d'endettement sont élevés ou ont grandement augmenté ces dernières années, dans un tiers des pays en développement à faible revenu. Le service de la dette exprimé en pourcentage des recettes d'exportation s'est stabilisé à un niveau inférieur pour les pays à faible revenu, mais il a globalement augmenté dans les pays en développement, traduisant à la fois l'accroissement des remboursements du principal et le ralentissement de la croissance des recettes d'exportation (indicateur 8.12).

L'Initiative PPTE est à l'heure actuelle pratiquement achevée; en conséquence, pour ces pays en développement et tous les autres, le règlement des crises à venir dépendra de négociations distinctes que le gouvernement débiteur entreprendra avec chaque catégorie de créanciers. Le cadre de négociation de l'allègement de la dette publique a généralement été prévisible

Charge totale du service de la dette des pays en développement, 2000-2014 (en pourcentage des exportations)



Source : FMI, base de données *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2015.

pour les créanciers bilatéraux qui participent au Club de Paris informel. À l'avenir, la contribution croissante des flux Sud-Sud peut, sauf expansion de la participation au Club de Paris, nécessiter d'autres modalités pour la négociation de l'allégement de la dette publique. Un certain nombre de restructurations avec des groupes de banques et des créanciers obligataires ont été effectivement menées à bien avec une participation adéquate des créanciers, mais c'était souvent « trop peu trop tard » et les décisions prises dans les tribunaux aux États-Unis, en 2014, relatives à l'Argentine ont accru le risque de voir des créanciers refuser la restructuration de la dette. Cela a conduit le FMI, en octobre 2014, à formuler des recommandations sur les clauses modifiées dans les contrats régissant les émissions d'obligations souveraines internationales, en vue de réduire la vulnérabilité des débiteurs à l'égard des créanciers récalcitrants. Depuis lors, un certain nombre de pays ont adopté les principales caractéristiques de ces recommandations dans le cadre de nouvelles émissions de dette.

À présent, le personnel du FMI propose également de procéder à une réforme des modalités de prêt du FMI visant à prévenir les crises de la dette souveraine et à promouvoir un règlement plus efficace de celles-ci. La pro-

position à l'examen comprend deux éléments clés : i) l'introduction d'une option « réaménagement de la dette » visant à rendre les modalités de prêt plus souples dans les cas où l'endettement est estimé être probablement peu viable; et ii) l'élimination de l'exemption systémique, qui, selon le personnel du FMI, s'est révélée inefficace pour réduire la contagion et qui ne constitue pas une solution cohérente pour faire face aux répercussions d'une crise de la dette souveraine. Au titre d'une autre initiative, l'Assemblée générale des Nations Unies continue de débattre de la création d'un cadre juridique international pour le règlement des crises de la dette souveraine.

En février 2015, le Conseil d'administration du FMI a créé le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, en vue de fournir des dons visant à réduire la charge de la dette aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables victimes d'une catastrophe naturelle ou en matière de santé publique, y compris les épidémies. Le nouveau Fonds vise à compléter le financement des donateurs et les prêts concessionnels du FMI. Cet instrument a été utilisé en vue de réduire la charge de la dette des trois pays d'Afrique de l'Ouest les plus touchés par l'épidémie d'Ebola (Libéria, Sierra Leone et Guinée). Le Club de Paris a également accordé un allègement temporaire de la dette de façon unilatérale dans les situations d'urgence dues à une catastrophe naturelle.

Un certain nombre de pays à revenu faible, intermédiaire ou élevé sont actuellement en situation de surendettement. Le FMI indique que, parmi les pays à faible revenu, 3 pays sont en surendettement, 13 sont considérés comme courant un risque élevé de surendettement, 32 ont un risque modéré de surendettement et 22 un faible risque de surendettement. Un certain nombre d'États insulaires des Caraïbes et du Pacifique ont un ratio de la dette publique par rapport au produit intérieur brut parmi les plus élevés au monde. De plus, bien que les déficits budgétaires et les comptes courants de la balance des paiements aient absorbé une grande partie de la crise mondiale de 2008, ces indicateurs n'ont pas dans leur ensemble recouvré leur niveau d'avant la crise. En d'autres termes, à l'avenir, la capacité d'absorber des chocs économiques est limitée.

Comme cela a été montré plus haut, plusieurs initiatives importantes ont été entreprises. Toutefois, une réforme continue des processus de restructuration de la dette souveraine fera partie du programme de développement pour l'après-2015.

Accès à des médicaments essentiels abordables

Comme indiqué dès le début, étant donné la situation actuelle, le suivi de l'accès à des médicaments essentiels abordables ne peut être qu'imparfait.

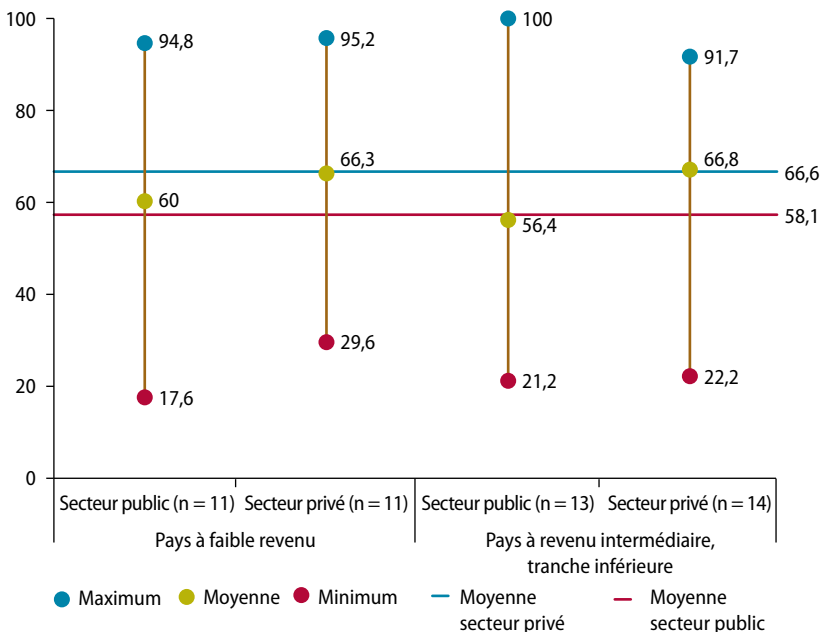
Néanmoins, les données disponibles décrivent une situation qui n'est pas satisfaisante. D'une part, lorsqu'un effort international concerté est fait pour fournir des médicaments essentiels à un coût abordable, le résultat est positif. Les données relatives aux cas moins connus, même lorsque, en principe, des médicaments génériques peu coûteux sont disponibles, ont été décourageantes, du fait de différentes contraintes entravant l'amélioration de leur fourniture, dont les politiques internationales ne traitent que partiellement.

L'évolution de l'accès aux antirétroviraux montre ce qui est possible et souligne l'importance des législations, politiques et mesures dans le domaine des droits de propriété intellectuelle lorsque des médicaments essentiels sont encore sous brevet. L'afflux massif de fonds de la communauté internationale pour le VIH, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies prioritaires [notamment le Fonds mondial, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR) et la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID)] a regroupé la demande et amélioré l'accès à ces médicaments. Au début du millénaire, la trithérapie consistant dans l'association de trois antirétroviraux, alors sous brevet, coûtait plus de 10 000 dollars par patient et par an. L'introduction d'un traitement antirétroviral générique en 2001, dont le prix avait été très fortement réduit, à 350 dollars par patient et par an, a induit des réductions spectaculaires du coût du traitement de première intention, qui est aujourd'hui disponible pour un coût légèrement supérieur à 100 dollars par patient et par an. Des accords d'octroi volontaire de licences ont commencé à jouer un rôle plus important en facilitant l'accès aux traitements, mais les traitements antirétroviraux de troisième intention et nombre de ceux de deuxième intention demeurent coûteux. Cela s'explique en partie par le fait que ces médicaments sont nouveaux sur le marché, que leur volume de vente demeure limité et qu'ils sont plus largement brevetés.

En revanche, l'accès au nouveau traitement du virus de l'hépatite C est limité, avec seulement une petite minorité parmi les 130 à 150 millions de personnes qui sont infectées à l'échelle mondiale recevant un diagnostic et un nombre encore plus réduit recevant un traitement. En 2013, un médicament pour traiter le virus de l'hépatite C a été lancé aux États-Unis au coût de 84 000 dollars pour un traitement complet de 12 semaines et l'OMS envisage à l'heure actuelle de l'inscrire sur sa liste des médicaments essentiels. Certains pays en développement sont depuis lors parvenus à négocier de fortes réductions de prix et les premiers accords de licence ont été signés, mais de nouvelles réductions de prix sont nécessaires pour que les nouveaux traitements soient abordables.

La situation à caractère plus général dans un échantillon de pays représentatif provient de 26 enquêtes qui ont été réalisées à des moments différents

Disponibilité de certains médicaments génériques dans les établissements de soins publics et privés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, moyenne en 2007-2014 (en pourcentage)



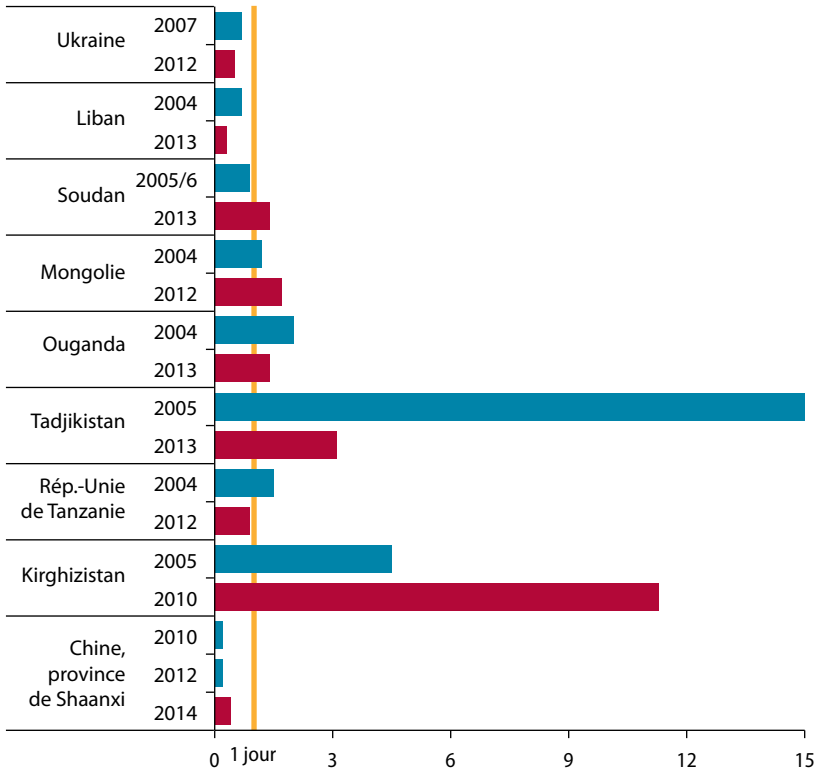
Note : n = nombre de pays. Les paniers de médicaments retenus aux fins de l'enquête diffèrent selon les pays.

Source : Organisation mondiale de la Santé/Health Action International (OMS/HAI), d'après les données provenant d'enquêtes sur les prix des médicaments et leur disponibilité, menées entre 2007 et 2014 selon la méthode standard de l'OMS/HAI; à consulter à l'adresse suivante : www.haiweb.org/medicineprices.

entre 2007 et 2014. Si ces études sont révélatrices, il apparaît que les médicaments génériques sont nettement moins disponibles dans les établissements du secteur public que dans les établissements du secteur privé et qu'ils sont parfois même peu disponibles dans ces derniers.

Pour que l'accès puisse être amélioré, il faut également que les médicaments soient abordables. Dans ces enquêtes, l'accessibilité financière est exprimée en nombre de jours de salaire nécessaires pour que les fonctionnaires non qualifiés les moins bien payés achètent un traitement standard. L'évolution de l'accessibilité financière de l'inhalateur de salbutamol générique le moins coûteux (pour l'asthme) a été évaluée dans les pays faisant l'objet d'enquêtes répétées. Dans la province de Shaanxi (Chine), au Liban, en République-Unie de Tanzanie et en Ukraine, moins d'un jour de salaire permettait de

Nombre de jours de salaire nécessaires au fonctionnaire non qualifié le moins bien payé pour acheter, dans le secteur privé, l'inhalateur de salbutamol 100 mcg/dose (200 doses) générique le moins cher utilisé dans le traitement de l'asthme, années choisies de 2004 à 2014



Source : OMS/HAI, d'après les données provenant d'enquêtes sur les prix des médicaments et leur disponibilité, menées entre 2007 et 2014 selon la méthode standard de l'OMS/HAI; à consulter à l'adresse suivante : www.haiweb.org/medicineprices.

couvrir le coût d'un inhalateur. Au Tadjikistan, l'accessibilité financière s'est améliorée avec le temps, mais ce médicament essentiel demeure inabordable pour ceux dont le salaire est peu élevé. Au Kirghizistan, le traitement est devenu moins abordable, son coût représentant 11,3 jours de salaire en 2010.

L'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) fait obligation aux membres de l'OMC, à l'exception des membres faisant partie des PMA qui bénéficient d'une période de transition étendue jusqu'à 2021, d'assurer une protection d'au moins 20 ans à un brevet dans tous les domaines technologiques, y compris le domaine des produits pharmaceutiques. L'Accord sur les ADPIC comprend des dispositions dénommées « flexibilités » qui permettent aux

pays de concilier leur régime de propriété intellectuelle avec leurs besoins de santé publique. La pleine utilisation des flexibilités des ADPIC, en fonction des besoins, est un des outils les plus importants dont disposent les pays à revenu faible ou intermédiaire qui peuvent contribuer à améliorer l'accès aux médicaments essentiels et l'innovation dans ce domaine.

Enfin, il convient de tirer une leçon de la dernière épidémie d'Ebola. Ebola n'est pas une maladie nouvelle, il y a eu des épidémies depuis 1976. Toutefois, les recherches limitées financées publiquement et le système de brevets existant n'ont pas fourni l'innovation nécessaire. Le manque de rendement attendu des investissements était l'une des raisons pour lesquelles les vaccins n'ont pas été expérimentés il y a plusieurs années. Des engagements financiers publics sur le long terme, en vue de financer la recherche-développement pour des traitements d'Ebola et d'autres maladies négligées, revêtent toujours un caractère urgent.

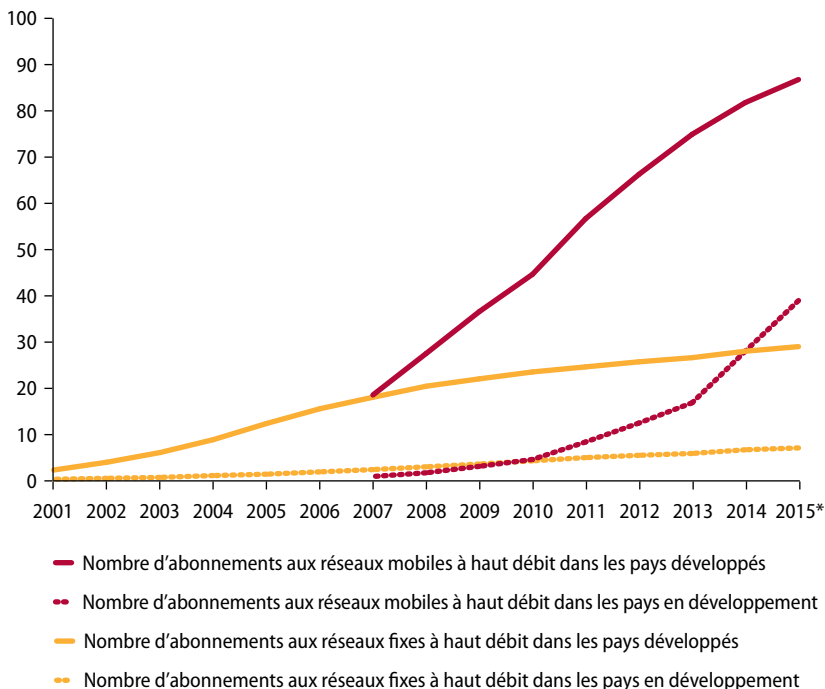
Accès aux nouvelles technologies

La communauté internationale met surtout l'accent sur l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies. Au début du millénaire, l'évolution technologique la plus rapide et la plus prometteuse a semblé être celle des technologies de l'information et des communications (TIC). De ce fait, l'objectif 8 a accordé une attention particulière aux TIC.

La croissance des TIC dans les pays en développement a été remarquable. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile dans les pays en développement devrait être de 92 % à la fin de 2015 (indicateur 8.15 des OMD), contre moins de 10 % en 2000. Bien que cela se réfère au nombre d'abonnements et non au nombre d'abonnés, d'utilisateurs ou de propriétaires, ce chiffre révèle l'étendue de la propagation de la technologie de la téléphonie mobile dans les pays en développement. Toutefois, en 2015, la pénétration de la téléphonie mobile dans les PMA serait de 64 %, et on estime que 450 millions de personnes résidant dans les zones rurales vivent dans une zone privée de couverture par la téléphonie mobile.

Parallèlement, une moindre proportion d'habitants dans les pays en développement (35 %) utilise Internet (indicateur 8.16), mais l'accroissement du nombre d'utilisateurs dans les pays en développement demeure robuste, s'établissant à environ 10 % en 2015, contre quelque 4 % dans les pays développés. L'Union internationale des télécommunications (UIT), source des données mentionnées ici, estime qu'à la fin de 2015 un peu plus de 20 % des Africains seront connectés à Internet. Dans les pays en développement, comme dans les pays développés, la méthode de connexion qui enregistre la croissance la plus rapide est le haut débit mobile.

Abonnements aux réseaux fixes (par câble) et mobiles à haut débit dans les pays développés et les pays en développement, 2001-2015, (pour 100 habitants)



Note : Les catégories des pays développés et des pays en développement sont basées sur le codage M49 de l'ONU; voir www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/definitions/regions.aspx.

* Les données relatives à 2015 sont des estimations.

Source : Union internationale des télécommunications (UIT), Base de données des télécommunications mondiales et des indicateurs des TIC.

Cependant, dans plusieurs pays à faible revenu, une largeur de bande internationale limitée et de faibles infrastructures nationales entravent la fourniture de services Internet à haut débit abordables, en particulier dans les petits États insulaires et les pays en développement sans littoral. Ces limitations ont des effets concrets sur le débit et la qualité des liaisons Internet et sur les types de service et les applications auxquels les utilisateurs peuvent avoir accès. De plus, le prix moyen des services demeure relativement élevé dans un grand nombre des pays les plus pauvres. En 2013, dans près de 20 pays, principalement en Afrique subsaharienne, le prix d'un forfait Internet de base à haut débit fixe représentait encore plus de 50 % du RNB par habitant.

L'intérêt de la communauté internationale pour le suivi de la pénétration des TIC dans les pays en développement concerne particulièrement le

rôle qu'ils jouent dans le développement et les effets qu'ils ont sur celui-ci. Ainsi, les TIC peuvent aider à fournir les informations et les services gouvernementaux aux citoyens dans les pays développés et les pays en développement et renforcer l'efficacité, la transparence, la responsabilisation et la participation des citoyens. En 2014, le nombre de gouvernements offrant des applications mobiles et des portails mobiles avait atteint près de la cinquantaine, tandis que 130 pays publiaient des parties de leur budget en ligne. Au total, 118 gouvernements utilisent officiellement les médias sociaux tandis que 75 ont mis leur politique de participation électronique en ligne, ce qui montre le potentiel des TIC pour un engagement civique renforcé.

De plus, l'amélioration de l'accès à des systèmes d'alerte rapide visant à réduire les risques de catastrophe a été un objectif important des cadres pour la réduction des risques de catastrophe adoptés par la communauté internationale. Les améliorations apportées au suivi et à la prévision des risques et à la qualité des données transmises par satellite et l'augmentation de la puissance des ordinateurs et l'amélioration de leur connectivité se sont traduites par une transformation des systèmes d'alerte rapide dans le monde entier. La couverture des réseaux de téléphonie mobile a augmenté de façon spectaculaire les possibilités de diffuser des alertes en temps utile directement à ceux qui sont exposés aux risques et d'apporter un appui aux alertes entre pays.

Toutefois, l'accent mis ici sur les TIC ne devrait pas détourner l'attention de la nécessité de surmonter les obstacles au transfert de technologies et à la production de technologies dans d'autres domaines. Ainsi, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets constituent des priorités pour la communauté internationale depuis le Sommet de Rio tenu en 1992. À ce propos, un exemple des problèmes qui se posent est que les pays en développement ont sollicité une assistance technique aux fins de l'adaptation au changement climatique et/ou de l'atténuation de ses effets auprès du Centre et Réseau des technologies climatiques récemment créé. Le Centre, codirigé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, sert de centre de coordination pour l'amélioration de la mise au point et du transfert des technologies relatives au climat. Les demandes des pays en développement concernent un large éventail de technologies, qui vont de la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets et des transports efficaces à l'agriculture, la pêche, la biodiversité et la récupération de l'eau. De fait, les besoins touchant au prochain programme de développement pour l'après-2015 seront considérables.

